

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Décembre 1873.

LA NOUVELLE

Commission des Trente.

La commission de trente membres char-
gée de l'examen des lois constitutionnelles
ayant été complétée dans la séance de ven-
dredi, voici la liste définitive des membres
qui la composent :

MM. DUFAURE.
LABOULAYE.
WADDINGTON.
DE TALHOUËT.
DE KERDREL.
DE LACOMBE.
LAMBERT SAINTE-CROIX.
PRADIE.
DE LARCY.
DE MEAUX.
GRIVART.
DE CUMONT.
TAILHAND.
LE COMTE DARU.
PARIS (du Pas-de-Calais).
CHESNELONG.
D'ANDELARRE.
DE SUGNY.
ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS.
KELLER.
DE TARTERON.
MERVEILLEUX-DUVIGNAUX.
VINGTAIN.
DE LAROCHEFOUCAULD-BISACCIA.
COMBIER.
LUCIEN BRUN.
BATBIE.
DELSOL.
CÉZANNE.
VACHEROT.

Sur ces trente membres, cinq seulement
appartiennent à la gauche et au centre gau-
che.

Ce sont : MM. Dufaure, Laboulaye, Wad-
dington, Cézanne et Vacherot.
Tous les autres font partie de la droite et
du centre droit.

Chronique générale.

REUNION DE LA COMMISSION DES TRENTÉ.

La commission des lois constitutionnelles
s'est réunie vendredi à une heure. Elle a
commencé par constituer son bureau.

M. Batbie a été élu président par 22 voix
contre 5 accordées à M. Dufaure et une à
M. Laboulaye.

M. le marquis de Talhouët et M. Audren
de Kerdrel ont été élus vice-présidents, l'un
par 29 voix et l'autre par 26 voix.

Enfin, MM. Cézanne, Tallon et de Tarte-
ron ont été élus secrétaires : le premier par
27 voix, le deuxième par 26 voix, et le troi-
sième par 18 voix.

M. Batbie a pris place au fauteuil prési-
dential et a commencé par remercier ses
collègues de l'honneur qu'ils avaient bien
voulu lui accorder. Il pense que tous les
membres de la commission apporteront
dans les débats une grande bonne volonté,
de manière à ce que l'on puisse faire un
travail sérieux.

Il soumet ensuite à la commission une

première question, relative à la publicité à
donner aux discussions qui vont avoir lieu.
Faut-il adopter le système qu'avait l'ancienne
commission des Trente, et qui a eu un très-
grave inconvénient, celui de mettre le pu-
blic au courant des tâtonnements de cette
commission ?

M. Laboulaye pense qu'on doit autoriser
la publicité ; il serait bon que le pays fût
tenu au courant des délibérations qui l'in-
téressent si vivement par des comptes-ren-
dus faits régulièrement et d'une manière dis-
crète ; il ajoute que ses amis politiques et
lui ne seront que cinq dans la commission,
mais qu'ils représentent un grand nombre
de députés auxquels ils ne pourront refuser
des renseignements précis.

M. de Cumont serait d'avis de faire un
compte-rendu officiel ; car il y a un moyen
terme à trouver entre une publicité bruyante
et un silence absolu. Il insiste sur les dan-
gers que présentent des narrations incor-
rectes et inexates.

M. Laboulaye pense qu'un compte-rendu
officiel engagerait trop la responsabilité de
la commission, et qu'd'ailleurs il ne pour-
rait être communiqué que d'une façon tar-
dive à la presse.

La commission décide que toute liberté
sera laissée à tous ses membres de donner
aux débats telle publicité qu'ils jugeront
convenable.

On discute ensuite sur la question de sa-
voir combien de séances l'on tiendra par
semaine ; un membre propose qu'on se
réunisse trois fois, sa proposition est repous-
sée ; un autre pense qu'une seule séance
serait suffisante : six membres de la droite
seulement appuient cette motion ; on finit
par décider que l'on se réunira deux fois
par semaine, le mercredi et le vendredi à
midi.

Mercredi prochain on formera les sous-
commissions chargées d'étudier les deux
projets de loi présentés par M. Dufaure et
dont on a distribué le texte à chacun des
membres de la commission.

Le Journal officiel publie les nominations
diplomatiques annoncées depuis plusieurs
jours. Toutes portent la date du 4 décem-
bre.

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisac-
cia, député à l'Assemblée nationale, est
nommé ambassadeur de France près Sa Ma-
jesté britannique, en remplacement de M. le
duc Decazes.

M. le comte de Chaudordy, député à l'As-
semblée nationale, ministre plénipotentiaire,
est nommé ambassadeur de France près la
Confédération suisse.

M. le marquis de Noailles, ministre plé-
nipotentiaire de France à Washington, a
été nommé envoyé extraordinaire et minis-
tre plénipotentiaire près S. M. le roi d'Ita-
lie, en remplacement de M. Fournier, nom-
mé ministre plénipotentiaire de première
classe et admis au traitement d'inactivité de
son grade.

Par décret en date du même jour, M. Bar-
tholdi, secrétaire d'ambassade de première
classe, a été nommé envoyé extraordinaire
et ministre plénipotentiaire de France près
le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique,
en remplacement de M. le marquis de
Noailles.

M. Raudot a déposé un amendement au
projet de loi sur les maires et les attribu-
tions de la loi municipale ; il est ainsi conçu :

Substituer à l'article 1^{er} les dispositions
suivantes :

Art. 1^{er}. — Les maires et adjoints seront
nommés par le Président de la République
dans les villes, chefs-lieux de département,
d'arrondissement et de canton ; dans les au-
tres communes ils seront nommés par le
préfet.

Ils seront choisis sur une liste de trois
candidats pour chaque place de maire ou
d'adjoint, liste faite par une assemblée com-
posée des membres du conseil municipal et
des plus imposés en nombre égal à celui des
conseillers municipaux. Néanmoins, si par-
mi les conseillers élus se trouvent un ou
plusieurs des plus imposés, le nombre des
plus imposés appelé sera diminué dans la
même proportion.

Les candidats seront choisis par cette as-
semblée parmi les conseillers ou les plus im-
posés.

Art. 2. — Les agents ou fonctionnaires
payés sur les fonds de la commune, les dé-
bitants de boissons, les entrepreneurs de
divertissements publics, les propriétaires ou
gérants de maisons ou d'établissements sou-
mis à la surveillance de la police, ne pour-
ront être ni présentés ni nommés aux places
de maire et d'adjoint.

Art. 3. — En cas de révocation par décret
d'un maire ou d'un adjoint, le Président de
la République ou le préfet pourront, si le
décret les y autorise, nommer en remplace-
ment un maire ou un adjoint, sans être as-
treints à choisir sur une liste de candidats,
et les prendre même en dehors de l'assem-
blée des membres du conseil municipal et
des plus imposés.

Art. 4. — Supprimer les articles 3 et 4
du projet du gouvernement.

L'histoire de la pièce que M. le duc De-
cazes a portée à la tribune est assez intéres-
sante.

Quand M. Victor Lefranc, alors ministre
de l'intérieur, présenta à l'Assemblée, au
nom de M. Thiers, un projet de loi qui pres-
crivait qu'un journal supprimé dans un dé-
partement soumis à l'état de siège ne pour-
rait réparaître sur aucun point du territoire
français, une commission fut nommée.

Son premier soin fut de faire mander dans
son sein M. Victor Lefranc et de lui deman-
der quels étaient les départements en état de
siège.

— Je n'en sais absolument rien, dit M.
Victor Lefranc.

— Comment, dirent les membres de la
commission, vous ignorez une chose aussi
importante !

— C'est pourtant comme cela, dit M.
Victor Lefranc, mais je prendrai des infor-
mations et je vous les communiquerai.

Le lendemain, le secrétaire de la commis-
sion recevait une lettre autographe de M.
Victor Lefranc, lui annonçant l'envoi de la
liste des départements en état de siège, et
sur cette liste portant le timbre du minis-
tère de l'intérieur figurait le département des
Vosges.

Jeudi, les radicaux, par la bouche de M.
Lamy et de M. Ferry, prétendaient que M.
Thiers n'avait jamais songé à maintenir l'é-
tat de siège dans ce département.

Et c'est ainsi qu'on écrit l'histoire à la
gauche de l'Assemblée !

Le procès Bazaine touche à son terme, et
il est probable que, d'ici la fin de la semaine,

le sort de l'ex-commandant en chef de l'ar-
mée du Rhin sera fixé. Après le réquisitoire
du général Pourcet, commencé jeudi, vien-
dra la plaidoirie de M^e Lachaud.

L'attention publique, un moment délor-
née de ce grand drame à cause de la lon-
gueur des débats, et aussi à cause des émo-
tions politiques de ces derniers jours, se ré-
veille à l'approche du dénouement, et la
vaste salle où siège le 1^{er} Conseil de guerre
est assiégée chaque jour par une foule im-
mense.

L'attitude de l'accusé continue à être em-
preinte d'une suprême impassibilité, mais
on commence à saisir sous le masque im-
mobile l'effort que coûte cette immobilité.

LE COMLOT DE LYON.

On lit dans le *Salut public* du 4 décem-
bre :

Un fois les premiers fils saisis dans le
Rhône, on a découvert, nous l'avons dit, de
nombreuses ramifications au complot de
Lyon dans les départements voisins. C'é-
taient probablement les derniers tronçons
de la fameuse Ligue du Midi qui cher-
chaient à se réunir et que l'on vient de bri-
ser définitivement.

Les préfets de la Drôme et de l'Ardèche
sont venus, il y a quelques jours, conférer
longuement avec M. Ducros, le procureur
de la République et l'autorité militaire de
Lyon ; à la suite de cet entretien, des mesu-
res énergiques ont été immédiatement pri-
ses dans ces deux départements.

Le préfet de l'Ardèche, notamment, s'est
rendu à Annonay, où l'on venait de décou-
vrir une section de l'Internationale en pleine
activité et composée d'environ soixante per-
sonnes. Les chefs ont été arrêtés hier et
conduits à la prison de Tournon.

Les perquisitions continuent et l'on trouve
chaque matin dans le torrent qui traverse
Annonay nombre de fusils, de baïonnettes
et de sabres, restes de l'ancienne garde
nationale, qui y sont jetés par les démoc-
rates effrayés.

Nouvelles militaires.

Le maréchal-président de la République,
sur la proposition du ministre de la guerre,
vient de prendre une décision d'après la-
quelle les généraux pourvus d'un comman-
dement de corps d'armée auront, en toutes
circonstances, le pas sur les généraux de di-
vision non investis de commandement de
cette nature.

Les inspections générales pour 1873 sont
terminées. Les commissions vont se réunir
pour le classement des officiers.

La commission pour l'infanterie est prési-
dée par le maréchal Canrobert, et s'est déjà
réunie. Celle pour la cavalerie, présidée par
le général de division vicomte de Bonne-
main, se réunira le 15 janvier 1874.

Le comité d'artillerie et du génie chargé
du classement des officiers de cette arme,
sous la présidence du général de division
Grimaudet de Rochebouet, ainsi que le co-
mité pour le corps des équipages militaires,
sous celui du général de division baron de
Chabaud-Latour, se réuniront le 15 décem-
bre.

Des commissions spéciales sont désignées
pour le classement des fonctionnaires de

Intendance militaire et des divers services administratifs ; elles sont présidées par l'intendant général Le François et par le général de division Garnier, et se réuniront l'une et l'autre le 8 décembre.

Sur un ordre du ministre de la guerre, la place d'Arras et dix autres places de la région du Nord vont être mises en état de défense, conformément au règlement de 1867.

Vingt et un canons doivent être mis en position à la citadelle ; on ne connaît pas encore le nombre de ceux qui seront placés sur les remparts.

Le *Journal de la Marne* dit que les deux cuirassiers Marc et Henry, qui ont été si chaleureusement félicités par M. le président du conseil de guerre, pour avoir risqué leur vie en cherchant à établir des communications pendant le blocus de Metz, viennent de recevoir la médaille militaire.

Le duc de Chartres, chef d'escadron au 9^e chasseurs, vient d'être nommé membre d'une commission, présidée par le colonel d'état-major de Clermont-Tonnerre, chargée de réviser une partie des règlements de cavalerie et d'infanterie, et de préparer un manuel à l'usage des sous-officiers et des volontaires conditionnels.

PROCÈS

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

Le réquisitoire de M. le général Pourcet, commissaire spécial du gouvernement, est terminé : si nous n'avons ni reproduit, ni analysé ce document, c'est qu'il n'est, comme nous l'avons déjà dit, qu'une longue paraphrase du rapport de M. le général de Rivière : les mêmes faits y sont repris et envisagés sous le même jour, sauf quelques nuances à peine saisissables, et sans que les débats paraissent, aux yeux du ministère public, avoir augmenté ou diminué les charges qui pèsent sur M. le maréchal Bazaine.

Toutefois, nous devons signaler un fait digne de remarque : le rapport s'était prudemment abstenu de faire l'apologie du gouvernement insurrectionnel du 4 septembre, tandis que le réquisitoire ne s'est point gêné pour cela. Il n'est peut-être pas inutile de noter que, par une instinctive coïncidence, au moment où M. le général Pourcet prononçait ces paroles, plus qu'étrangères dans sa bouche, M. Jules Ferry lançait, du haut de la tribune de l'Assemblée nationale, la même apologie.

Hier dimanche a commencé la plaidoirie de M^e Lachaud, laquelle continuera aujourd'hui lundi et ne se terminera vraisemblablement que demain. Comme il n'y aura pas de réplique, il y a tout lieu de penser que le jugement pourra être rendu demain mardi, dans la soirée.

LES SINISTRES EN MER.

Il peut sembler étrange au premier abord que des navires puissent avoir une collision sur mer. La mer est si vaste qu'il devrait y avoir place pour tout le monde, et il est difficile de comprendre comment on peut seulement s'y gêner, sans le faire exprès.

Telle n'est pas cependant la réalité, et on se tromperait singulièrement si l'on croyait que sur mer on peut suivre le chemin qu'on veut.

La mer, il ne faut pas l'oublier, a des profondeurs très-variables. Car le fond de la mer a, comme la surface de la terre, ses montagnes et ses vallées. La direction des vents et celle des courants a des règles à peu près fixes, qui déterminent d'une manière presque inflexible la marche des navires d'un point à un autre, selon la saison de l'année. De sorte qu'on peut dire sans exagération que, de port à port, il existe des rues, des avenues maritimes, qui sont relativement aussi fréquentées par les navires que peut l'être la chaussée du boulevard par les voitures.

De là, des accidents et des sinistres qui paraissent impossibles si l'on ne songeait pas à ce fait.

Cette science des routes maritimes est le

résultat des remarquables travaux du capitaine Maury, de la marine américaine.

La traversée d'Europe en Amérique, et d'Amérique en Europe, a déjà, sans remonter bien loin, été signalée par des désastres nombreux. Elle est hérissée de beaucoup de dangers auxquels on évite même de penser, parce qu'elle est une de celles qu'on est appelé à faire le plus naturellement, surtout quand on est Américain et qu'on a quelque envie de savoir par soi-même ce que c'est que la vieille Europe.

Cette traversée, en effet, ne s'opère pas en droite ligne de Brest ou de Liverpool jusqu'à New-York. La rue maritime qu'on prend incline fortement vers le nord, à tel point qu'on double le banc de Terre-Neuve.

Or, dans ces régions élevées, l'Atlantique a deux grands dangers. En été, c'est la fonte des glaces du Groënland, qui envoie vers le sud une foule d'icebergs ou de blocs de glace flottant perfidement entre deux eaux, et qui viennent, sans qu'aucune prudence humaine puisse prévoir seulement le malheur, crever la quille du vaisseau.

En hiver, ce sont des brouillards intenses, épais, presque solides. Il semble qu'on navigue à travers un nuage, que la lumière la plus vive est impuissante à traverser. Il y a des paquebots qui sont venus de New-York à la Manche sans que leurs marins aient pour ainsi dire vu le jour !

Parmi les sinistres de l'Atlantique dont le brouillard a été cause, le plus célèbre est celui de l'*Arctic*, arrivé en septembre 1854. Ce paquebot, appartenant à la Compagnie Collins, avait été heurté par le steamer français la *Vesta*, en vue du Cap Race.

Trois cents personnes périrent sur l'*Arctic*, et plus de quatre cents sur la *Vesta*.

L'*Arctic* ayant été perdu près de la côte, on envoya, environ un an après, des plongeurs explorer les profondeurs où il avait péri. On retrouva non-seulement le navire, mais les malheureux passagers, dans un parfait état de conservation, et dans les attitudes dernières où les avait trouvés la mort. C'était navrant.

Un autre désastre, resté plus mystérieux, fut celui du *Pacific*, appartenant à la Compagnie Brow et Shipley. Le paquebot partit de Liverpool et ne donna plus jamais de ses nouvelles. Comme le voyage avait lieu en été et qu'aucun navire n'avait aperçu le *Pacific*, on a supposé qu'il avait été coulé par un de ces blocs de glace flottant entre deux eaux, dont nous parlions tout à l'heure.

Ce naufrage donna lieu, en France, à des procès nombreux. Le frère aîné du duc de Gramont-Caderousse était un des passagers du *Pacific* ; comme, légalement, il fallait sept ans écoulés pour que, sans nouvelles, le décès fût reconnu, le duc de Gramont-Caderousse ne fut jamais reconnu héritier de son frère, malgré tous les efforts qu'il tenta en ce sens.

Pareil cas s'est d'ailleurs présenté en Angleterre. Le fils aîné de lord Aberdeen, ancien premier ministre de la reine Victoria, après une vie très-accidentée, s'était engagé sous un faux nom comme matelot, à bord d'un navire marchand, où il périt enlevé par un coup de mer. Son frère fut fort longtemps sans pouvoir faire reconnaître l'identité du pseudonyme sous lequel son aîné était mort.

On se rappelle encore le naufrage de l'*Evening-Star*, qui sombra, portant à la Nouvelle-Orléans une troupe théâtrale. Beaucoup de passagers périrent, entre autres Alhaiza, acteur très-aimé sur les scènes du boulevard, et la belle Elodie Gérard, qui a fait monter tout Paris au théâtre de Belleville pour lui voir jouer la *Lionne de la place Maubert*.

Enfin l'abordage du *Nortfleet* par le *Murillo* est un fait tout récent.

La Méditerranée compte aussi bien des catastrophes : on a présente à la mémoire celle de la *Semillante*, perdue pendant la guerre de Crimée dans le détroit de Bonifacio, avec un régiment de hussards.

Pendant la guerre du Mexique, le *Borysthène* sombra près d'Oran, avec un détachement du 2^e zouaves.

Il y a enfin l'*Atlas*, de la compagnie Freycinet, perdu pendant la courte traversée de Marseille à Alger, sans qu'on en ait jamais eu de nouvelles...

J'arrête là cette triste liste, qui vient encore de s'augmenter de l'épouvantable catastrophe du navire la *Ville-du-Havre*.

JEHAN VALTER.

Chronique Locale et de l'Ouest.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Voici quel a été le dernier mouvement du personnel des instituteurs dans notre arrondissement :

20 août 1873.

M. Corcé, instituteur communal à Allonnes, est nommé en la même qualité à Angers (*nouvelle école des Justices*).

11 septembre 1873.

M. Pierre-Louis Prost, maître-adjoint à Saint-Clément-des-Lèves, est nommé instituteur communal provisoire à Somloire, en remplacement de M. Beauchêne, démissionnaire.

20 novembre 1873.

M. Louis Bougué, instituteur communal à Saint-Paul-du-Bois, est nommé en la même qualité à Tigné, en remplacement de M. Barager, décédé.

M. Jules-Edouard Picherit, ex-instituteur à Echemiré, est nommé instituteur communal à Saint-Paul-du-Bois, en remplacement de M. Bougué.

On a parlé de la fermeture de la chasse pour le 20 janvier prochain.

Nous croyons savoir qu'aucune décision n'a encore été prise à cet égard. Les préfets ont été consultés sur l'opportunité qu'il y aurait à clore la chasse vers la fin de janvier, mais leurs réponses ne sont pas encore arrivées au ministère de l'intérieur.

L'ORPHELINAT DE LA PLAINE, PRÈS D'ANGERS.

Les journaux d'Angers signalent les intéressants et heureux débuts d'un orphelinat agricole et horticole fondé sur le domaine de la Plaine aux portes de cette ville, il y a trois mois seulement, et dirigé avec un dévouement et un succès admirable par des religieuses du Bon-Pasteur.

« L'orphelinat de la Plaine, dit M. Cosnier, contient aujourd'hui près de cinquante orphelins, venus de la ville et de divers points du département ; mais le nombre de ces pauvres abandonnés est si grand, que les limites des ressources ont contraint de refuser une foule de demandes, dont une partie, au moins, pourrait être accueillie, si de nouveaux fondateurs voulaient bien apporter un généreux concours. »

Ce concours consiste à payer trois annuités de cent francs seulement pendant trois ans, pour chaque orphelin. C'est vraiment peu de chose lorsqu'on voit les fruits de l'éducation que reçoivent les enfants dans cet établissement.

« Les orphelins recueillis à la Plaine, presque tous vagabonds et abandonnés il y a six mois, étaient fatalement destinés à accroître le nombre des vauriens, honte du pays, effroi de la société. Quelle récompense pour leurs bienfaiteurs de voir ces jeunes natures, déviées mais non encore perverties, se changer progressivement en ouvriers, en cultivateurs honnêtes, capables et chrétiens ! »

M. Cosnier expose ainsi l'occasion qui lui a suggéré cet appel à la charité intelligente :

« Depuis quelques mois, on rencontre le dimanche, aux environs des Justices, ou traversant la ville, une bande joyeuse d'une cinquantaine d'enfants, à l'uniforme simple et de bon goût : tunique de velours foncé à collet bleu clair. Alignés avec ordre, ils marchent d'un pas agile ; un clairon adolescent, à la mine éveillée et brunie par le soleil, les précède en sonnant de tout son cœur.

Après avoir admiré le défilé de ces troupiers en herbe, on s'approche du jeune ecclésiastique, ou de son successeur l'ancien militaire qui les accompagne en serre-file, et l'on est charmé d'apprendre que ce sont les orphelins de la Plaine, les nouveaux hô-

tes de ce manoir respecté, qui leur a porté bonheur, car il est comme imprégné de séculaires traditions de bienfaisance.

« O prodige de la charité chrétienne ! ces enfants si frais, si propres, de si belle humeur, naguère arrivait à leur asile presque tous chétifs, hâves, repoussants. Quelques semaines de bons exemples et de soins vigilants les ont transformés. Quant au moral, le contraste est encore plus frappant : la plupart ne possédaient que des éléments à peine ébauchés. Plusieurs mêmes ne connaissaient pas une lettre, et maintenant, si ce ne sont pas de grands savants, ils sont presque tous animés de l'ardeur d'apprendre.

« Une commission, élue par le conseil général, a donné son précieux suffrage à l'organisation de l'Orphelinat. Deux inspecteurs spéciaux de l'agriculture, MM. Zelinski et de Sainte-Marie, délégués par M. le ministre, viennent de joindre leurs encouragements à ces éloges.

« Il y a quinze jours, nous eûmes l'heureuse fortune d'assister à un examen détaillé que faisait bénévolement à la Plaine M. l'inspecteur des écoles de l'arrondissement. Rien n'était animé et de bon augure comme toutes ces petites mains levées à l'envi pour demander la faveur de répondre à des questions parfois assez difficiles, sur la grammaire, le calcul et le catéchisme.

« — Je suis émerveillé de ce que j'ai vu, nous dit après la visite le consciencieux examinateur ; il faut que vos pieuses institutrices emploient des méthodes égales en mérite à leur affection maternelle, pour que ces enfants aient fait de tels progrès en tenue, en docilité et en instruction. »

Voilà pour l'instruction et l'éducation morale.

Pour l'éducation professionnelle, l'orphelinat de la Plaine a l'inestimable avantage d'être placé sous la direction de M. André Leroy, le célèbre pépiniériste-horticulteur, qui a pris à cœur cette fonction, et qui suit avec beaucoup d'attention les travaux de ses jeunes protégés.

« En vérité ! s'écriait dernièrement M. Leroy, je crois que ces petits gaillards-là sont plus adroits et vont plus vite en besogne que la plupart de mes journaliers. Quand ils auront dix-sept à dix-huit ans, je les prendrai dans mes jardins et mes pépinières ; je les perfectionnerai, et je placerai tous ceux qui s'en rendront dignes dans les excellents emplois que l'on propose à mes élèves, et pour lesquels je n'ai jamais assez de sujets. »

Sans doute, on ne trouve pas partout et tous les jours un ensemble de conditions de succès aussi encourageant pour un établissement d'orphelins ; pourtant nous sommes convaincus qu'avec un peu d'attention et d'efforts généreux, on pourrait mettre sur pied un grand nombre d'orphelinats ruraux, qui rendraient d'immenses services à la société en ne lui imposant que des sacrifices insignifiants.

Que les gens de bien s'inspirent de ces précieux exemples ! nous n'avons pas de meilleure politique à faire que de leur mettre sous les yeux des modèles.

M^{me} la duchesse de Brissac est morte à Paris, mardi soir, après une longue et douloureuse maladie. Ses petits enfants, mandés par elle depuis quelques jours, ont pu recevoir ses derniers embrassements.

M^{me} de Brissac, née Marguerite de Lagrange, a marqué dans l'aristocratie française autant par son esprit et par l'élévation de ses sentiments que par sa grande beauté. Elle a laissé quelques ouvrages, entre autres les *Lettres aux femmes de France*, anonyme, et un *Homme d'honneur*, sous le pseudonyme d'Evodie. Ce dernier ouvrage est particulièrement remarquable.

Son mari, le duc Timoléon de Brissac, resté avec deux fils, MM. Maurice et Pierre de Cossé-Brissac. Le fils aîné, Roland de Brissac, est mort du typhus à Genève, à la suite de la campagne de 1870.

Le comte Maurice de Cossé-Brissac est officier de dragons, et attaché au cabinet du gouverneur de Paris.

Nous apprenons qu'une colonie pénitentiaire de jeunes détenus va être établie dans le département des Deux-Sèvres.

C'est à Tesson, dans le canton de Beuvroir, à quelques kilomètres de Niort, en pleine campagne, sur un terrain favorable aux tra-

vaux divers de l'agriculture, que sera placée la nouvelle colonie pénitentiaire. Les jeunes détenus s'occuperont principalement d'agriculture et de viticulture. Le ministre a donné la préférence à la terre de Tesson, parce que, située sur les limites de la plaine et des pays vignobles, elle permettra de former d'excellents vigneron.

Le propriétaire de ce domaine, M. Tarride, qui a obtenu cette importante concession, prend des mesures pour arriver aussi rapidement que possible à l'installation de cette colonie.

Nous lisons dans les journaux de Rennes que M. Levasseur, propriétaire agriculteur à Dinard, a légué en mourant son château des Coignets pour en faire un hospice en faveur des ouvriers et domestiques ruraux.

On lit dans l'Espérance du peuple, de Nantes :

Judi, un crime affreux a été commis en notre ville. Le nommé Mangeard, âgé de 49 ans, dessinateur à la Compagnie d'Orléans, s'était rendu, vers 9 heures du soir, sur le boulevard Sébastopol, chez une parente, M^{me} Emériau, femme d'un capitaine au long-cours, actuellement en voyage.

Ce misérable aurait eu bientôt une altercation très-vive avec sa cousine, qui refusait, dit-on, de lui prêter de l'argent.

Attirée à la fenêtre par les chants avinés d'un groupe d'artilleurs, cette malheureuse femme se serait sentie d'abord saisie violemment au cou par Mangeard, qui lui aurait enfoncé son couteau dans la gorge, un peu au-dessous et en côté du menton.

Aux cris poussés par la victime, le meurtrier prit la fuite en laissant tomber son couteau couvert de sang.

Peu d'instants après, il aurait dit, soit à des agents de police, soit à d'autres personnes, qu'il venait d'être bousculé en voulant défendre la femme Emériau, attaquée par un voleur.

Au même instant accourut sur les lieux le beau-frère de M^{me} Emériau, qui dit à la police : arrêtez Mangeard, c'est lui qui a fait le coup.

La femme Emériau est très-grièvement blessée, mais on n'a pas perdu tout espoir de la sauver. M. le docteur Picherit, appelé à lui donner les premiers soins, aurait déclaré que si la lame avait pénétré seulement un millimètre de plus, la blessure était mortelle.

Mangeard, qui occupait une chambre garnie au n° 78, rue Saint-Clément, est en ce moment à la maison d'arrêt.

CIRQUE ANGLO-AMÉRICAIN.

Que pourrait-on ajouter de plus à tout ce qui s'est dit dans tous les journaux des localités où le cirque anglo-américain Bell et Hutchinson est passé, rien, assurément ; et cependant nous croyons de notre devoir de parler de la gracieuse enfant qui tous les soirs excite les bravos de la foule sans cesse attirée à ces représentations que l'on pourrait dire incomparables.

En effet, quoi de plus sympathique que cette enfant ayant à peine cinq ans, s'exposant sans trembler au galop impétueux d'un cheval fougueux.

Et vous croyez qu'elle reste immobile sur ce coursier qui l'emporte, non, elle imite le travail dangereux des écuyères qui l'accompagnent.

La petite Emma Bell sourit au danger, semble se moquer de lui, et dans les divers tours qu'elle exécute et qui sont certes au-dessus de ses forces on peut prédire que dans quelques années, lorsque l'enfant sera devenue jeune fille, il faudra chercher bien loin avant de trouver une écuyère qui la vaille, tant pour l'adresse qu'elle déploie que pour la grâce et la gentillesse qu'elle apporte dans ses nombreux exercices.

Le travail de cette charmante petite fille ne se borne pas à ces tours vraiment périlleux, et dans la représentation donnée aujourd'hui lundi, au bénéfice de M. H. Bell, qui peut, sans contredit, prendre le titre de premier écuyer du monde, le public de Saumur pourra juger de la vérité de notre assertion, sur l'avenir de la petite Emma Bell.

Pour cette même représentation, la direction du cirque anglo-américain voulant remercier les habitants de la ville de Saumur de leur bienveillance et de leur sympathie pour les nombreux artistes qui y travaillent chaque jour, offre une entrée gratuite pour chaque dame accompagnée d'un cavalier.

On ne saurait vraiment être plus galant, et le public bon appréciateur ne voudra pas laisser passer cette occasion de prouver une fois de plus qu'il sait encourager les véritables talents, et se portera en foule à la représentation extraordinaire organisée par MM. Bell et Hutchinson. R. B.

MM. Bell et Hutchinson, directeurs du cirque anglo-américain, ont reçu de M. le Maire de Saumur la lettre suivante :

« Saumur, le 5 décembre 1873.

» Messieurs,

» J'aurais voulu, hier, vous remercier verbalement de la faveur toute spéciale que vous avez accordée aux enfants de nos écoles, en les admettant gratuitement à votre représentation de l'après-midi; un accident arrivé quelques instants auparavant, et dont vous avez entendu parler, m'en a empêché. Avant que vous ne quittiez notre ville, permettez-moi, Messieurs, de vous adresser mes remerciements et ceux de l'administration municipale.

» Votre représentation, m'a-t-on dit, a été trouvée ravissante, et vos jeunes spectateurs en ont donné la meilleure preuve par l'enthousiasme qu'ils ont mis à applaudir vos artistes.

» Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le Maire, BODIN. »

Faits divers.

On lit dans le Journal de Redon :

« Le 4 novembre 1873, la goëlette Iris de Mesquer, capitaine Bertho, ayant quatre hommes d'équipage, partit du Croisic avec un chargement de sel pour Redon. Le 48, à deux heures du matin, le navire aborda, en rivière de Vilaine, un rocher et se défonça.

» Une voie d'eau considérable se déclara aussitôt et le capitaine Bertho se vit forcé d'échouer son navire sur la rive qui est couverte de vase et presque à pic. Les ancres ne tinrent pas; la goëlette glissait, l'eau montait toujours, la chambre était submergée jusqu'au plafond, le tiers de la cargaison avait disparu, les hommes étaient épuisés et le navire sombrait.

» A la première nouvelle du sinistre, sept douaniers de la Roche-Bernard, à la tête desquels étaient leur capitaine, M. Godet, et M. Maro, maître de port, traînent une embarcation au milieu des pierres et de la vase pour la mettre à flot, se jettent dedans, luttent à la rame contre le vent et la marée et gagnent le bâtiment en détresse. Ils parvinrent avec des pompes et même des ustensiles de ménage à maîtriser l'eau, à dégager le navire et à le conduire avec sa cargaison dans le port de la Roche-Bernard.

» Ce sauvetage, accompli par un temps très-dur, n'a pas duré moins de cinq heures.

» Ce n'est pas le premier acte de dévouement qui honore la carrière du capitaine Godet; M. le ministre de la marine décernait à cet officier, en 1856, un témoignage officiel de satisfaction, et en 1870 une médaille d'honneur. »

Le 21 novembre, un aubergiste du bourg de Moëlan (Finistère) se trouvant chez le sieur Dubécy, perruquier à Quimperlé, laissa tomber à terre une liasse de billets de Banque de la valeur de 20,000 fr. Quelques instants après, Dubécy ramassa la liasse et s'empressa d'aller à la recherche de l'aubergiste, qui s'empressa de lui donner une pièce de 10 centimes pour le récompenser.

Voici la saison des concerts de famille, autrement dit des séances de piano forcé.

Dimanche soir, un de mes amis subissait un effroyable morceau à quatre mains. Les deux exécutants s'escrimaient avec fureur. On n'eût pas entendu partir une mitrailleuse. Tout le monde était rayonnant, seul, mon ami restait rêveur.

— Qu'avez-vous donc à être si triste? lui demanda quelqu'un.

— Je pense aux voisins.

Agriculture.

MM. les propriétaires, locataires ou fer-

miers ne doivent pas oublier, cette année encore, que les arbres fruitiers, haies, buissons, taillis, sont chargés de millions de nids de chenilles ou bobines. Ces milliards de rongeurs ne feront point défaut à la besogne vers le mois de mai.

Si l'on n'apportait pas un très-grand soin à nettoyer les propriétés d'un pareil fléau, on verrait bien des récoltes anéanties. Tous les instants perdus dans une propriété peuvent être employés à ce travail, qui peut être fait à partir du 15 novembre, époque où la majeure partie des feuilles sont tombées.

On attend souvent les ordres d'une administration, toujours dévouée, à faire exécuter les termes des lois, qui, à cet égard, sont si pleines de bon sens, de justice et de raison. Mais quels que soient ces ordres réitérés, même à plusieurs fois, on néglige souvent de les exécuter, et cela toujours en disant que l'on a bien le temps. Ce n'est pas cela du tout : chaque chose a son temps. Le printemps rendu, les grands travaux arrivent; on court au plus pressé. Nous avons vu des arbres, aux portes mêmes de certains propriétaires, garnis de ces nids de chenilles, qui non-seulement dévastent leurs propriétés, mais aussi celles de leurs voisins, qui ont eux-mêmes fait leur devoir. C'est donc un véritable préjudice pour tous. N'oublions pas ce travail; il est d'une grande utilité dans l'intérêt de l'ordre, de la propriété, de la salubrité, de la société tout entière.

La Société d'encouragement a publié le programme des prix qu'elle décernera en 1874.

Voici les récompenses qui concernent l'agriculture :

Pour la conservation des denrées alimentaires, un prix de 1,000 fr. ;

Engazonnement et reboisement des montagnes, 2,000 fr. et 500 fr. ;

Irrigations, 3,000 fr. et 2,000 fr. ;

Grainage de vers à soie indigènes, 500 fr. ;

Chemins et endiguements, 2,000 fr. ;

Semoir pour engrais pulvérulents, 4,000 francs ;

Etude sur le phylloxera et son mode de propagation, 2,000 fr.

Dernières Nouvelles.

Aujourd'hui lundi commencera, selon toute probabilité, la discussion du budget. Une lettre écrite avant-hier par M. le président de la commission du budget à M. le président de l'Assemblée, demande à ce dernier de vouloir bien adopter et faire suivre par la Chambre un ordre de discussion différent de celui qu'on observe ordinairement.

On ne discutera pour le moment que le budget des dépenses. Dans ce débat, au lieu de commencer par la discussion générale pour arriver ensuite à celle du texte de chaque chapitre, c'est l'ordre inverse qui serait suivi, sur le désir de la commission.

En premier lieu, sera mis en discussion, article par article, le texte du budget des divers ministères, sauf celui des finances. Puis viendra la discussion générale. A la fin seulement sera discuté le budget des finances.

La commission doit avoir des motifs techniques pour procéder ainsi. Mais, indépendamment de ce point de vue, nous inclinons à penser que la discussion générale, ainsi renvoyée à la fin, sera sensiblement abrégée.

La loi, très-peu importante, sur les postes et télégraphes, a été votée sans conviction. Elle soumet l'administration financière des télégraphes au contrôle de l'inspection générale des finances; c'est une garantie; elle réunit dans le même local les bureaux de poste et les bureaux télégraphiques; c'est une amélioration douteuse; enfin elle dispose que le service des télégraphes municipaux sera fait par les employés des postes; c'est une innovation des plus contestables.

M. Raudot et M. Paul Morin ont démontré aisément que ces mêmes réformes présenteraient dans la pratique de sérieuses difficultés. On a même pu croire un instant que M. Paul Morin avait convaincu l'Assemblée, car son amendement a été pris en considération; mais, à l'épreuve décisive, la majorité s'est décidée à le repousser, afin d'en finir

avec cet inutile et malencontreux projet de loi.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 30 novembre 1873.

NAISSANCES.

Le 3. — Augustine-Victorine Glory, rue Notre-Dame.

Le 5. — Hortense Oger, quai de Limoges.

Le 8. — Louise Verry, rue de la Croix-Verte.

Le 13. — Jeanne-Marie-Henriette Rousseau, rue du Puits-Tribouillet.

Le 14. — Jules-François Dexonne, rue Saint-Nicolas.

Le 16. — Marie-Louise-Adèle Courtigné, rue Saint-Nicolas. — Palmyre-Eugénie-Léontine Voland, rue de la Visitation.

Le 17. — Marie-Eugénie Bresson, rue de la Marmaillet.

Le 20. — Joséphine Moutin, route de Varrains.

Le 21. — Auguste-Louis Goducheu, à l'Hospice.

Le 22. — Marie Boucheron, au Petit-Puy.

Le 23. — Pierre-Léon Cisterne, quai de Limoges. — Arsène-Joseph Pasquet, rue Notre-Dame. — Lucie-Angèle Darnault, rue de Bordeaux. — Louise-Adélaïde Bras, rue Bodin.

Le 24. — Marie-Louise Gauré, rue de Fenet.

Le 26. — Marguerite Guinrandy, rue du Portail-Louis.

Le 27. — Thérèse Darnault, rue Royale.

Le 30. — Marie-Angustine Dubreuil, rue de Nantilly.

MARIAGES.

Le 3. — Louis-René David, tonnelier (veuf), a épousé Louise-Joséphine Latouche, lingère, tous deux de Saumur.

Le 17. — Florent-Jean-Baptiste-Onésime Boulenger, cavalier de manège, a épousé Emilie-Clémentine Canillot, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 20. — Charles-Ernest Bonnin, huis-sier, de Sablé (Sarthe), a épousé Blanche-Agathe Humet, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Jean Toubiano, taillandier, 75 ans, place Saint-Michel.

Le 2. — Aimé Hyoring, serrurier, 49 ans, rue Neuve-Beaurepaire.

Le 4. — Angèle Michel, 8 mois, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 5. — Adèle-Marie Pommier, 4 mois, rue de Fenet.

Le 6. — Jean Viau, marchand boulanger, 64 ans, carrefour Dacier. — Anne-Victoire Fleury, journalière, 66 ans, à l'Hospice. — Maurice Froger, 4 mois, rue de la Visitation. — Louis Marais, journalier, 69 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Juliette-Anne-Lucie Foucher, 4 mois, rue du Portail-Louis.

Le 9. — René Pichot, journalier, 53 ans, rue Saint-Michel.

Le 10. — Marie-Louise Saulnier, sans profession, 38 ans, rue de la Visitation.

Le 14. — Joseph Rousselot, retraité, 57 ans, rue Royale.

Le 15. — Félix Baudoux, rentier, 62 ans, rue Saint-Jean. — Charles Gaultier, propriétaire, 95 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 16. — Emile-Léon Frobot, 4 an, Grand-rue. — Alphonse-Etienne Piccard, marchand de parapluies, 35 ans, rue du Portail-Louis.

Le 17. — Jean-Mathieu Cavalier, propriétaire, 64 ans, rue Basse-Saint-Pierre.

Le 19. — Augustine-Victorine Glory, 45 jours, au Petit-Puy.

Le 20. — Marguerite Pouillot, sans profession, 77 ans, épouse François Riffard, rue Neuve-Beaurepaire. — Renée Dénécheaux, sans profession, 81 ans, veuve Jacques Brisset, rue de la Visitation. — Eugénie Esnault, 7 ans, rue de Bordeaux.

Le 22. — Marie-Julie Clé, sans profession, 69 ans, veuve François Huard, rue de la Cocasserie.

Le 24. — Jeanne David, sans profession, 80 ans, rue des Capucins.

Le 25. — Gustave Gouyon, 2 ans, rue des Potiers. — Jean Leroyer, cordonnier, 39 ans, rue Brault. — Jean Guérineau, maçon, 63 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Eugène-Hector Chérouze, carrossier, 37 ans, rue d'Orléans.

Le 27. — Eugène Gouron, 3 mois, rue Courcouronne.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 4^e fascicule, FOR à FRE, est en vente.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème : *Jeanne la Flamme* (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que

l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements,

oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

M^{me} la comtesse de Chazelle de Gourgue rapporte la cure d'une de *Gastralgie-Cancer*.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 68,473.

M. Lacan père, de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. —

Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.								
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.						
3 % Jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 35	»	»	25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	»	»	10	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	267 50	»	»	»	
4 1/2 % Jouiss. mars.	83	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	642 50	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	417 50	»	»	»	
4 % Jouissance 22 septembre.	72	»	»	»	Crédit Mobilier	340	»	»	2 50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	355	»	»	13 75	
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	541 25	»	»	5	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»	
Emprunt 1872	92 80	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	»	»	»	»	OBLIGATIONS.					
— libéré	92 65	»	05	»	Est, jouissance nov.	495	»	5	»	»	Orléans	293 50	»	»	»	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213 50	»	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	885	»	»	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	279	»	»	»	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	418 75	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	615	»	»	2 50	»	Est	270	»	»	»	
— 1865, 4 %	446 25	»	»	1 75	Nord, jouissance juillet.	1035	»	»	5	»	Nord	285	»	»	»	
— 1869, 3 % t. payé.	290	1	25	»	Orléans, jouissance octobre.	827 50	5	»	»	»	Ouest	275 75	»	»	»	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	255	»	»	75	Ouest, jouissance juillet, 65.	517 50	»	»	2 50	»	Midi	275 50	»	»	»	
Banque de France, j. juillet.	4398 75	3	75	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	»	Deux-Charentes.	252 50	»	»	»	
Comptoir d'escompte, j. août.	553 75	1	95	»	Compagnie parisienne du Gaz.	711 25	»	»	»	»	Vendée	230	»	»	»	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	5	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»	»	»						
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»	»												

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — —
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE A L'AMIABLE, LA BELLE PROPRIÉTÉ VIGNOLE DE BEAULIEU

Située à Bizay, commune d'Épiéds, comprenant : Un chalet de construction récente, caves avec pressoirs, et un clos de vigne, contenant onze hectares trente-quatre ares. Le cru de Beaulieu est un des plus estimés de l'Anjou. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e SANZAY, notaire. (499)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, Le dimanche 28 décembre 1873, à midi, LE MOULIN A EAU DE LA VARANNE

Situé sur le Thouet, à la Salle, près de Montreuil-Bellay, Avec deux paires de meules, vaste maison d'habitation, écurie, grange, cour, jardin et îlots. Exploitation et accès faciles. Un moulin à vent, près du moulin à eau et de la grande route de Montreuil, et divers morceaux de terres et vignes, contenant environ quatre hectares cinquante ares. Toutes facilités seront accordées pour les paiements. Pour plus de détails, voir les placards affichés. S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil, soit audit M^e HACAULT, notaire. (485)

A AFFERMER Pour la Saint-Jean 1874, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur, Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 1^{er} mars 1874, UNE FERME Située dans le canton de Montreuil-Bellay,

Contenant quarante hectares environ. Bâtiments nouvellement construits; terres de première qualité. S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire. (486)

A VENDRE UNE MAISON Sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4;

UN CLOS DE VIGNES Situé au Pont-Fouchard, Contenant 44 ares, bien plantés d'espaliers. S'adresser à M. Paul TAYEAU, expert au Pont-Fouchard. (487)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

SERVICE MILITAIRE. VENTE D'ISSUES

Le lundi 15 décembre 1873, à midi et demi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères des issues à provenir, en 1874, du service des vivres de la place de Saumur. Les quantités sont évaluées approximativement à : Braises 80 quintaux. Cendres de bois 1 quintal. Balayures et croûtes de pain 1 quintal. On paiera comptant, plus cinq pour cent. Saumur, le 20 novembre 1873. Le Receveur des Domaines, (482) L. PALUSTRE.

A VENDRE PAR LOTS, Une grande quantité de saules à tête, de saules à pointe, grand nombre de platanes, d'un diamètre moyen de quinze centimètres, et beaucoup de peupliers suisses; le tout complanté sur les berges du canal de la Dive. S'adresser à M. LEBLÉ, gérant du canal de la Dive, à la Motte-Bourbon, commune de Pouançay (Vienne).

A VENDRE D'OCCASION, UN ENTOURAGE EN FER, de 14 à 15 mètres de longueur sur 80 centimètres de hauteur, pour bassin de jardin. S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENT AVEC ECURIE ET REMISE A LOUER Pour le 25 décembre prochain. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (446)

A VENDRE D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION, QUATRE BELLES LAMPES Dont deux en porcelaine. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

ON DEMANDE 1° Un jeune homme ou un homme marié sachant servir à table; 2° Un homme sérieux pour être comptable auxiliaire. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DU DIMANCHE RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraisant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique. ABONNEMENTS : Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur le poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris. La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr

LE NORD Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes, Etablie en 1840. Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris. **16 millions de garantie.**

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE : **R. CHUPIN,** pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire. **M. CHUPIN demande des agents sérieux.** Appointments fixes et fortes remises. S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevraut (Maine-et-Loire). (555)



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles. Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

Saumur, Imprimerie de P. GODET.